

# VILLE DE NOISIEL

ADMINISTRATION GENERALE / SERVICE URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE / SECTEUR  
URBANISME  
REF : SG

ARR2017\_ 0123

## ARRETE

**OBJET : IMPLANTATION D'UN BARNUM DANS LE CADRE D'APRES-MIDI D'INFORMATION ET DE DEPISTAGE SUR LE VIH PAR L'ASSOCIATION AIDES SEINE ET MARNE, LE VENDREDI 4 AOÛT 2017 ET LE VENDREDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017, DE 14H00 A 17H00, FACE A L'ENTREE DE LA GARE RER, ALLEE JEAN-PAUL SARTRE, A NOISIEL (77186).**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code de la Voirie Routière,  
VU la délibération n° DEL2014\_0073 du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 portant élection du Maire,  
VU la délibération n° DEL2014\_0075 du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 portant élection des adjoints au Maire,  
VU l'arrêté n° ARR2017\_0104 en date du 30/06/2017, désignant Monsieur Anastasio DIOGO, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, comme suppléant de Monsieur le Maire, du 17 juillet 2017 au 23 juillet 2017 inclus et du 31 juillet 2017 au 19 août inclus,  
VU la demande en date du 26 juillet 2017, présentée par l'Association AIDES Seine et Marne, représentée par Monsieur Vincent COQUELIN, domiciliée 2 allée Montesquieu à Noisiel (77186), d'organiser deux après-midis d'information et de dépistage sur le VIH, le vendredi 4 août 2017 et le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017, de 14h00 à 17h00,

**CONSIDERANT** que, pour une meilleure visibilité de l'action, il est nécessaire d'implanter un barnum de 3x3m face à l'entrée de la gare RER, allée Jean-Paul Sartre à Noisiel (77186),

**CONSIDERANT** qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette demande,

**CONSIDERANT** toutefois que, pour le bon déroulement de cette soirée, il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : l'Association AIDES Seine et Marne est autorisée à implanter un barnum de 3x3m, dans le cadre de deux après-midis d'information et de dépistage sur le VIH, le vendredi 4 août 2017 et le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017, de 14h00 à 17h00, face à l'entrée de la gare RER, allée Jean-Paul Sartre à Noisiel (77186),

1



Suite de l'arrêté N°2017\_

portant sur l'implantation d'un barnum dans le cadre d'après-midi d'information et de dépistage sur le VIH par l'association AIDES Seine et Marne, le vendredi 4 août 2017 et le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017, de 14h00 à 17h00, face à l'entrée de la gare RER, allée Jean-Paul Sartre, à Noisiel (77186).

**ARTICLE 2 :** L'installation du barnum est placée sous la responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 3 :** L'organisation de ces après-midis d'information et de dépistage sur le VIH est placée sous la pleine responsabilité des demandeurs.

**ARTICLE 4 :** Les organisateurs sont responsables du bon déroulement de ces après-midis d'information et de dépistage sur le VIH, et notamment des personnes y participant.

**ARTICLE 5 :** Ces après-midis d'information et de dépistage sur le VIH devront gêner le moins possible la circulation des usagers de la gare RER.

**ARTICLE 6 :** La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de ces après-midis d'information et de dépistage sur le VIH.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation par les demandeurs.

**ARTICLE 8 :** La remise en état des lieux devra être effectuée par les demandeurs dès la fin de ces après-midis d'information et de dépistage sur le VIH.

**ARTICLE 9 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de l'autorisation,
- Commissariat de Police de Noisiel,
- La Police Municipale,
- Services Techniques,
- Service de l'Urbanisme.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.



# VILLE DE NOISIEL

0123

Suite de l'arrêté N° 2017\_

portant sur l'implantation d'un barnum dans le cadre d'après-midi d'information et de dépistage sur le VIH par l'association AIDES Seine et Marne, le vendredi 4 août 2017 et le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017, de 14h00 à 17h00, face à l'entrée de la gare RER, allée Jean-Paul Sartre, à Noisiel (77186).

**ARTICLE 11** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 2 AOUT 2017

Le maire  
Pour le maire empêché et par suppléance,  
Le 1<sup>er</sup> maire-adjoint



*Anastasio Diogo*  
Anastasio Diogo

Cadre réservé à l'AG

~~Transmis au représentant de l'Etat le~~

Affiché le 03 AOUT 2017

Notifié le 04 AOUT 2017

Publié le 03 AOUT 2017

